



COMMISSION RÉGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte par voie électronique du lundi 25 février 2019 à 10 h 00

PROCÈS-VERBAL N° 10

Nombre de membres :

- En exercice : 6

- Participants : 3

Participant :

M. Sauveur CUCURULO, Président
M. Gilles BELLISSENT, Vice-Président
M. Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire,

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

DOSSIER EXAMINÉ

ARBITRE DE DISTRICT

District de l'Eure de Football

VELMIR Sébastien, licence n° 2127540857 - District 4

Licencié à VERSAILLES JUSSIEU A.S., Ligue de Paris Ile de France, saison 2018/2019.

Demande de changement de club pour le F.C. DE MADRIE, en date du 8 février 2019, suite à changement de résidence.

- Vu les dispositions des articles 26, 30, 33 et 35 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- Vu le justificatif de nouveau domicile fourni,
- Considérant la distance séparant la nouvelle résidence de l'arbitre et le siège du nouveau club, inférieure à 50 km,

la Commission accorde le changement de club pour le F.C. DE MADRIE, club qu'il pourra couvrir à compter de la saison 2019/2020.

Couvre VERSAILLES JUSSIEU A.S. saison 2018/2019.

Le Président,

Sauveur CUCURULO

Le Secrétaire,

Jean-Pierre GALLIOT